

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN CLAIM MINIER  
DANS UN TERRITOIRE NON ARPENTÉ**

(en application du paragraphe 64(1) de la *Loi sur les mines et les minéraux*)

**PARTIE 1**

Je, \_\_\_\_\_,  
(Auteur de la demande)

de \_\_\_\_\_  
(Adresse)

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ N° de télécopieur : \_\_\_\_\_

déclare par les présentes :

1. que j'ai au moins dix-huit ans révolus et que je suis titulaire du permis de prospection valide n° \_\_\_\_\_;
2. que j'ai, en conformité avec les dispositions du *Règlement sur les aliénations minières et les baux miniers*, R.M. 64/92, terminé le jalonnement à \_\_\_\_\_ heures, le \_\_\_\_\_, du claim minier appelé \_\_\_\_\_ et ayant une superficie de plus ou moins \_\_\_\_\_ hectares, lequel claim est situé

\_\_\_\_\_  
; (Décrivez l'emplacement du claim de façon aussi précise que possible et indiquez le numéro ou le nom des claims miniers contigus, le cas échéant.)

3. que le périmètre jalonné se trouve dans les limites du bien-fonds que vise le plan de claim n° \_\_\_\_\_;
4. que mon nom et les renseignements indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, à savoir le numéro du poteau, l'heure, la date et le nom du claim, ont été inscrits sur le poteau d'angle n° 1;
5. que le numéro de poteau, le nom du claim, mon nom, l'heure et la date ont été inscrits sur les poteaux d'angle n°s 2, 3 et 4 du claim, conformément à ce que prévoit le règlement;
6. que des poteaux-témoins ainsi que des poteaux d'intersection ont été posés sur les limites du claim et qu'ont été inscrits sur chacun d'eux les renseignements que prévoit le règlement, à savoir :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
7. que des poteaux de borne ont été posés au besoin à des intervalles maximaux de 400 mètres et qu'ont été inscrits sur chacun d'eux les renseignements que prévoit le règlement;
8. qu'ont été délimitées clairement les limites extérieures du claim \_\_\_\_\_ de façon à ce qu'il puisse être facilement identifié;
9. que sont annexés aux présentes les plans que prévoit le règlement;
10. que le claim étiqueté doit être enregistré sous le numéro \_\_\_\_\_ et que les étiquettes appropriées ont été apposées sur les poteaux, conformément à l'article 19 du règlement;
11. que le claim non étiqueté doit être enregistré sous le numéro \_\_\_\_\_ et que les étiquettes seront apposées au cours de la période d'un an qui suivra la date d'enregistrement, conformément à l'article 19 du règlement;

**VEUILLEZ REMPLIR LA PAGE 2**

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Cheque/Receipt No. \_\_\_\_\_

Cheque Amount \_\_\_\_\_

Payer \_\_\_\_\_

CASH STAMP

**REMARKS**

12. J'ai été aidé en ce jalonnement par ces personnes énumérées ci-dessous et j'accepte la responsabilité de leur travail dans le jalonnement

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_ Permis n° : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_ Permis n° : \_\_\_\_\_

13. que, pour autant que je sache, le bien-fonds situé dans les limites du claim minier visé n'est pas fermé au jalonnement sous le régime de l'article 161 de la Loi et n'a fait l'objet d'aucune amélioration à part celles indiquées ci-après :

\_\_\_\_\_

## PARTIE 2

I. Si le claim doit être enregistré au nom de quelqu'un d'autre que le jalonneur, remplissez ce qui suit :

Je demande que le claim soit enregistré au nom du titulaire nommé ci-après :

\_\_\_\_\_

(Titulaire)

\_\_\_\_\_

(Adresse)

\_\_\_\_\_

(Ville)

(Province)

(Code postal)

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° de télécopieur : \_\_\_\_\_

II. Si le titulaire ne réside pas au Manitoba, veuillez indiquer le nom et l'adresse d'un représentant résidant au Manitoba.

Représentant résidant : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : (MANITOBA) Code postal : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ N° de télécopieur : \_\_\_\_\_

### SIGNATURE DU JALONNEUR (OBLIGATOIRE)

\_\_\_\_\_

(Date)

\_\_\_\_\_

(Jalonneur)

Veuillez libeller le chèque à l'ordre du **ministre des Finances du Manitoba**.

- S'il s'agit d'un claim étiqueté, veuillez joindre le paiement du droit de 14 \$ à la présente demande.
- S'il s'agit d'un claim non étiqueté, veuillez joindre le paiement du droit de 20,96 \$ (comprend 0,46 \$ pour la TPS) à la présente demande.

Droit ci-inclus : \_\_\_\_\_ \$

### NOTE :

- C'est commettre une infraction à la *Loi sur les mines et minéraux* que de faire une fausse déclaration dans le présent document.**
- Les titulaires qui sont des personnes morales doivent être enregistrés et autorisés à faire des affaires au Manitoba.**

### Demande à déposer au bureau du registre minier

WINNIPEG  
Unité 360  
1395, avenue Ellice  
WINNIPEG (Manitoba)  
R3G 3P2  
Tél. : (204) 945-6527  
Télé. : (204) 948-2578

FLIN FLON  
Immeuble Barrow  
143, rue Main, bureau 201  
FLIN FLON (Manitoba)  
R8A 1K2  
Tél. : (204) 687-1630  
Télé. : (204) 687-1634